

Impôt sur le revenu

• (1750)

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout simplement commenter quelque peu la motion présentement à l'étude et qui se rapporte à la propriété et à la déduction du revenu d'un particulier de l'intérêt qu'il doit payer relativement à une construction quelconque qui enrichit en résumé tout le pays.

Nous devons, je pense, faire des efforts pour encourager les jeunes à devenir propriétaires, parce qu'en somme être propriétaire c'est être un véritable participant, un véritable possesseur d'une partie de la patrie. La propriété, d'une certaine façon, est une petite patrie que quelqu'un détient, aime et veut défendre de toutes ses énergies.

Il est bien beau de faire de beaux discours patriotiques et de faire voir aux jeunes que la patrie c'est quelque chose de sacré et que l'on doit défendre de toutes ses forces, mais si l'on permet aux jeunes, par des lois de devenir de véritables propriétaires, ils auront la fierté de vouloir rendre leur propriété plus jolie, d'année en année, et de s'intéresser davantage à l'administration de la chose publique, non seulement au niveau national, mais également aux niveaux provincial, municipal et scolaire.

Lorsqu'on pourra réussir à intéresser les jeunes à devenir de véritables propriétaires, on pourra alors les intéresser indirectement à toute l'administration de la chose publique, à quelque niveau que ce soit. Lorsqu'on réussira à susciter cet intérêt dans l'esprit des jeunes, on pourra être assuré que, lorsque, malheureusement, il se produira une situation dramatique où le sort de la patrie pourra être mis en jeu, comme je le disais il y a un instant, ces jeunes comprendront alors que leur véritable patrie commence au niveau même de la propriété.

Lorsque ces jeunes comprendront que leur propriété fait partie de la patrie, ils seront disposés à faire des sacrifices pour la sauvegarder, aux niveaux scolaire, municipal, provincial et national. A ce moment-là, on pourra réellement compter sur la contribution efficace et intéressée de chaque citoyen pour sauvegarder tous les privilèges que comporte le droit de propriété.

Je comprends donc parfaitement ce qui a pu inciter le député à présenter cette motion. C'est qu'il voudrait que l'État permette davantage l'accès à la propriété privée, et la conservation de celle-ci. Mais ce n'est pas tout de pouvoir accéder à des titres de propriétaires; il faut également pouvoir les conserver et pouvoir dire à sa famille: Cette propriété, c'est véritablement la nôtre.

Donc, déduire l'intérêt aux fins de l'impôt des particuliers pour garantir ce droit de propriété, je crois que c'est tout à fait légitime. Moi, qui ai plusieurs enfants, j'apprenais hier que deux des miens avaient, au cours de la semaine, négocié des transactions en vue de devenir propriétaires. Alors, de tout mon cœur de père, je les ai félicités de faire des efforts et d'économiser à même leur revenu, afin de réaliser quelque chose qui les rendrait dignes d'être de vrais Canadiens et d'intéresser leurs conjoints à faire davantage pour que cette propriété soit réellement la leur, qu'elle soit en quelque sorte leur petite patrie.

Or, je pense bien que dans leur cœur, tous les papas et toutes les mamans du Canada veulent que leurs enfants

[M. Cullen.]

puissent enfin posséder une demeure dans laquelle ils peuvent vivre 365 jours par année. Il incombe au gouvernement de leur permettre de déduire aux fins d'impôt l'intérêt qu'ils devront payer pour acquérir cette propriété qui, en somme, fera partie du patrimoine national, et nous allons ainsi contribuer à créer chez les jeunes un véritable intérêt qui leur permettra de mieux comprendre ce que c'est que la patrie.

J'appuie énergiquement cette motion afin qu'on puisse enfin accorder aux jeunes le droit à la propriété privée. Il faut reconnaître cela non seulement le reconnaître en principe, mais dans les faits, et accorder aux jeunes des avantages fiscaux pour qu'ils puissent réaliser leur ambitions.

M. J.-Roland Comtois (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement ajouter quelques mots à cette motion et rappeler aux honorables députés qu'un des problèmes auxquels doit faire face le gouvernement, c'est celui de décider de ses priorités. L'honorable député de Regina-Est (M. Balfour), aux termes de sa motion, reconnaît lui-même que les revenus du gouvernement seraient réduits d'au moins 930 millions de dollars, alors que ses collègues, notamment le critique financier de son propre parti, suggèrent que le gouvernement augmente ses dépenses de 2 milliards de dollars cette année.

Quant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui appuie la motion, il recommandait la semaine dernière l'augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse et la réduction d'âge d'admissibilité à cette pension. Alors, ...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable secrétaire parlementaire. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée. La Chambre revient maintenant au débat interrompu à 5 heures.

[Traduction]

L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée. Avant que la présidence ne déclare qu'il est 6 heures, je propose que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill C-170. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude du bill C-170, tendant à modifier la législation concernant l'impôt sur le revenu, présenté par M. Turner (Ottawa-Carleton).

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)